



## REGLEMENT PARTICULIER ETAPE INTERMEDIAIRE NATIONALE ET INTERNATIONALE CHAMPIONNAT DE FRANCE TOURISME

### LES 500 BORNES 31 AOUT et 1° SEPTEMBRE 2019

#### Article 1 :

Le Moto Club Sommiérois organise du **Samedi 31 Aout** au **dimanche 1° Septembre 2019** une étape intermédiaire du championnat de France Tourisme intitulée «LES 500 BORNES » ouverte aux licenciés FFM ou non. Lieu de rendez-vous Moto Club Sommiérois, Circuit de la Tourille, 5 Mas du moulin à vent 30250 Villevieille. (Route d'Ales D 6110).

#### Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, Français ou étrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

#### Article 3 :

Pour participer et être classé au championnat de France FFM, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2019 ainsi que son carnet de pointage.

#### Article 4 :

Le contrôle administratif sera ouvert le **Samedi 31 Aout 2019** de 7h30 à 9h au Circuit de la Tourille, 5 Mas du Moulin à Vent - 30250 Villevieille.

La balade débutera entre **8h et 9h au plus tard Samedi 31 Aout 2019**.

#### Article 5 :

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

#### Article 6 :

Jusqu'au 16 août 2019, la participation pour la balade est fixée à **80 € par personne adulte et 60 € pour les enfants jusqu'à 12 ans. Après cette date le montant sera de 100 € par adulte et 80 € par enfant.**

Attention **nombre limité à 80 personnes.**



### **La prestation comprend :**

- L'hébergement dans un centre de vacances avec piscine,
- Les lits seront faits mais apportez vos serviettes de toilette,
- Le repas du samedi soir, petit déjeuner dimanche matin,
- Le repas du dimanche midi,
- Accès à la piscine,
- Un cadeau souvenir.

### **Article 7 :**

Le pointage des carnets de Tourisme se fera à l'issue des «500 BORNES » le dimanche aux alentours de midi. Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant le dimanche midi ne pourra être validé.

### **Article 8 :**

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2019 et être adressées à la commission tourisme.

### **Article 9 :**

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

### **Article 10 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes qui viendraient à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

### **Article 11 :**

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le **16 AOUT 2019** accompagnées du règlement pour être prises en compte.

### **Article 12 :**

La balade est **limitée à 80 personnes**. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (Cachet de la poste faisant foi) Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

### **Article 13 :**

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade **des 500 BORNES**. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tout support papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

### **Article 14 :**

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les fait sont indépendants de l'organisation.



### Article 15 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. Le Moto-Club Sommiérois est couvert par une police d'assurance responsabilité civile auprès de Gras Savoye par le biais de son affiliation à la FFM.

### Article 16 :

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, le règlement intérieur du centre de vacances et à se conformer aux directives des organisateurs.

### Article 17 :

LES 500 BORNES consistent à faire 350 km le samedi 31 août 2019 et 150 km dimanche 1<sup>er</sup> septembre avec road book.

Samedi 31 Août : Départ entre 8 h et 9 h au plus tard du Moto-club Sommiérois Circuit de la TOURILLE 5 Mas du moulin à vent 30250 VILLEVIEILLE.

Le repas du samedi midi est au choix du participant.

Le lieu de rassemblement du samedi soir et le couchage sont à découvrir sur le road book.

Vous noterez au départ et à l'arrivée de l'étape du samedi, votre kilométrage moto sur le roadbook que vous devez remettre à l'organisation.

Vous aurez sur le trajet 2 points de contrôle.

A l'arrivée vous pourrez vous baigner dans le centre de vacances.

Dimanche 1<sup>er</sup> Septembre : Départ après le petit déjeuner 9h, 9h 30 au plus tard.

Sur le road book remis vous noterez votre kilométrage et vous passerez par 2 points de contrôle. A l'arrivée vous rendrez votre roadbook sur lequel vous aurez noté votre nouveau kilométrage.

A l'issue de ces 2 jours de balade, une remise de prix sera faite pour ceux qui auront le KILOMETRAGE EXACT.

ADRESSEZ VOTRE INSCRIPTION AVANT LE 16 AOUT 2019 à :

MARIE LINE PRIMARD - 55 Rue des FANGADES - 34160 BOISSERON  
Avec votre règlement à l'ordre du MOTO CLUB SOMMIEROIS

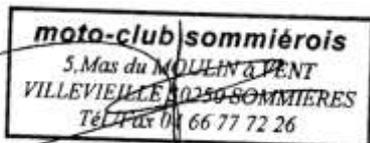
**VISA CLUB**

Le 7 Mai 2019

**VISA LIGUE**

Le 22/05/2019

**VISA FFM**



**BOILLOT Bernard**  
Pdt Commission Tourisme  
et Rallye Routier LMOC  
06.79.21.83.39  
aeduparc@club-internet.fr



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## 500 BORNES 31 AOUT et 1° SEPTEMBRE 2019

COUPON à adresser à :

**MARIE LINE PRIMARD - 55 RUE DES FANGADES - 34160 BOISSERON**

**ml.primard@free.fr Tél: 06 89 88 18 66**

VOTRE ADRESSE MAIL .....

NUMERO DE TELEPHONE.....

MOTO CLUB.....LIGUE.....

NOM PRENOM	N° DE LICENCE	PILOTE	PASSAGER	ADRESSE DU DOMICILE	DATE DE NAISSANCE	CYLINDREE

TOTAL ADULTE : X = TOTAL ENFANT : X = TOTAL GENERAL : .....

Pour ce faire, vous pouvez vous inscrire à l'aide du coupon ci-dessus avant le **16 AOUT 2019** NOUS LIMITONS A 80 PERSONNES

ACCUEIL DES PARTICIPANTS A PARTIR DE **7h30**

MOTO CLUB SOMMIEROIS – Circuit de la Tourille -5 MAS MOULIN A VENT 30250 VILLEVIEILLE DEPART au plus tard à **9 H**

PRIX DE LA PARTICIPATION **80 EUROS** par ADULTE et **60 EUROS** pour les enfants jusqu'à 12 ANS Comprenant le repas et la nuit du 31 août, petit déjeuner et repas du midi du 1° septembre 2019. **Après le 16 AOUT** 100 € par adulte et 80€ par enfant

CHEQUE à L'ORDRE DU MOTO CLUB SOMMIEROIS

Votre engagement ne pourra être pris en compte que s'il est accompagné du règlement. Encaissement après le 1 septembre 2019



ENTREPRISE

**Moto Club Sommiérois**  
**M. Gérard FORNER**  
Gerard.fornier@orange.fr

N° affiliation 0866

DEPARTEMENT SPORT

**Service Fédération française de Motocyclisme**

☎ 01.41.43.54.69

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CLUBS FFM

L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 atteste par la présente que la **Fédération Française de Motocyclisme** sise 74 avenue Parmentier 75011 Paris, a souscrit, tant pour son propre compte que pour le compte des clubs qui lui sont affiliés ainsi que pour le compte des pratiquants du sport motocycliste, dès lors qu'ils sont licenciés de la FFM, un contrat d'assurance portant le **numéro 120.135.389**.

Ce contrat garantit notamment, dans les conditions et termes des textes qui le compose la responsabilité civile des assurés en raison de dommages causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.

En outre, sur votre demande, nous attestons que les garanties responsabilité civile vous sont acquises au cours de l'événement suivant :

**Nom de l'événement : RANDONNEE DES 500 BORNES**  
**(regroupant moins de 400 personnes, sans chronométrage ni spectateur)**  
**Organisateur : Moto Club Sommiérois**  
**Lieu(x) : Non précisés**  
**Date(s) : du 31/08/2019 au 01/01/2019**

Et pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'Assureur, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Puteaux, le 21 mai 2019

Pour l'Assureur, par délégation le Courtier  
GRAS SAVOYE WTW – Département Sport  
Imm Quai 33 - 33, quai de Dion Bouton  
CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex  
N° ORIAS 07001707